



DOSSIER MARIAGE

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR

☐ **La fiche de renseignements sur les futurs époux et la célébration dûment complétée.**

☐ **Pièce d'identité**

Original + copie	✓ carte d'identité ✓ passeport ✓ titre de séjour
------------------	--

☐ **Acte de naissance**

- Pour les personnes de nationalité française

Copie intégrale datée de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier.

Si un événement devait survenir entre le dépôt du dossier et la célébration du mariage, qui modifierait votre état-civil (adoption, changement de nom etc.), merci de nous en informer.

<i>Lieu de naissance</i>	<i>Auprès de qui demander de votre acte de naissance</i>
Si vous êtes né(e) en France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance
Si vous êtes né(e) en outre-mer	Mairie du lieu de naissance ou Service d'état civil d'Outre-mer 27 rue Oudinot 75007 PARIS
Si vous êtes né(e) à l'étranger et êtes de nationalité française	Ministère des Affaires étrangères, Service Central de l'Etat Civil 44941 NANTES Cedex 09

- Pour les personnes de nationalité étrangère

Copie intégrale datée de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier.

Traduction de l'acte faite par un traducteur assermenté de la Cour d'Appel ou par les autorités consulaires

Acte de naissance daté de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier	Délivré par la commune du lieu de naissance ou le consulat
Certificat de coutume	Délivré par le consulat (en fonction de la nationalité)
Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale	Délivré par le consulat (en fonction de la nationalité)

☐ **Justificatif de domicile**

Justificatif de domicile de moins de 3 mois nominatif pour chaque époux	✓ facture de gaz, électricité, téléphone fixe (pas de mobile), eau, de moins de 3 mois ✓ dernier échéancier de gaz, électricité, eau ✓ quittance de loyer de moins de 3 mois (quittances manuscrites établies par des particuliers non acceptées) ✓ dernière taxe d'habitation ✓ dernier avis d'imposition ✓ attestation assurance habitation
Si vous vous mariez dans la commune de domicile de vos parents	✓ justificatif de domicile au nom du / des parent(s) ✓ copie de la pièce d'identité du / des parent(s) ✓ certificat de résidence dûment complété (cf. ci-joint)
Si vous êtes hébergé chez un tiers	✓ attestation d'hébergement dûment complétée par l'hébergeant ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant ✓ copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

☐ **Attestation sur l'honneur de domicile (cf. ci-joint)**

☐ **La fiche de renseignements relative aux témoins dûment complétée + photocopie de leur pièce d'identité.**

Si vous êtes concerné(e) par ces hypothèses :

☐ **Contrat de mariage.**

Si vous établissez un contrat de mariage, vous devez produire un certificat notarial.

☐ **Enfants en commun.**

Fournir le livret de famille. Nous compléterons la rubrique « mariage » et vous le restituerons le jour de la cérémonie.

☐ **Personnes veuves.**

Copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint ou son acte de naissance avec la mention de décès.

☐ **Personnes sous curatelle ou tutelle.**

Justifier que les personnes chargées de la protection ont été informées du projet de mariage (courrier, récépissé de recommandé).

☐ **L'audition commune des futurs époux.**

Elle peut être demandée par l'officier d'état civil, sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces du dossier, que cette audition n'est pas nécessaire. Celui-ci peut également, s'il l'estime nécessaire, demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux.

☐ Si l'un des deux époux ne comprend pas le français, présence d'un **interprète**, lors de la cérémonie de mariage (et éventuellement lors de l'audition des futurs époux).